

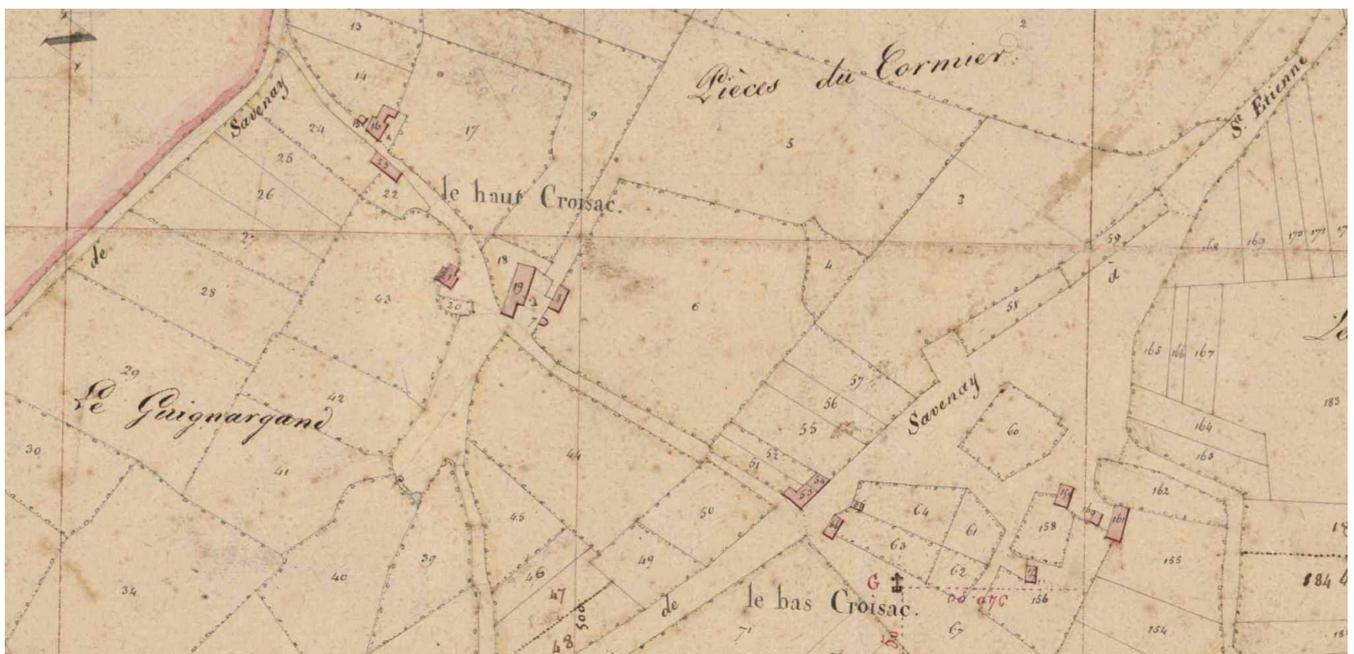
Croisac

Croisac est un village de Bouée, sur la pente du coteau du Sillon de Bretagne, de part et d'autre de la route de Savenay à Saint-Etienne-de-Montluc. On distingue le Haut-Croisac et le Bas-Croisac, lequel s'étend jusqu'à la maisonnette de garde-barrière, auprès de la voie de chemin de fer. Le nombre de maisons et d'habitants a longtemps fait de Croisac un des villages les plus peuplés de Bouée. On prononçait autrefois Ke-roué-za.

Le village est excentré, isolé du reste de la commune par des marais. Il est entouré sur trois faces par la commune de Malville. Autrefois, quand les communications étaient difficiles et que l'on prenait conjoint à peu de distance, les mariages des habitants de Croisac avec ceux de Malville étaient fréquents.

La situation de Croisac sur un chemin de communication de quelque importance pouvait être préjudiciable aux habitants du village. C'est ainsi que le 13 juin 1713, l'un d'eux, Jean Eon, « environ cinq à six heures du soir, fut malheureusement assassiné et tué de coups de couteaux, décéda un moment après et tomba mort à la porte de sa maison ». C'est ce que sa veuve, Mathurine Guisnel, rapporta dès le lendemain au greffe de la juridiction de la Musse et Cour-de-Bouée, devant le sénéchal, assistée d'un avocat. Elle précisa que « cet assassinat fut commis par un soldat qu'on dit être de la recrue qui a logé la nuit dernière à Savenay ». Elle ajouta « attendu que la prison de Savenay n'est pas capable et suffisante pour retenir un criminel, s'en étant sauvé d'autres, et le criminel étant retenu à Savenay par sergents, qu'il soit conduit et mené aux prisons royales sûres pour lui faire et parfaire son procès ». Croisac était en effet à cette époque sur un chemin habituellement emprunté par les troupes en déplacement et les violences perpétrées par les militaires étaient fréquentes.

Lieu de passage, Croisac a longtemps été doté d'une ou parfois deux auberges, vraisemblablement de modestes cabarets. On y débitait du vin. Des impôts indirects pesaient sur cette boisson sous l'Ancien Régime, que l'on appelait « *devoirs, impôt et billot* » et qui étaient perçus par la province de Bretagne. Comme tous les impôts, la perception en était confiée à des financiers sous la forme d'une ferme : le fermier était engagé pour une certaine somme vis-à-vis de la province, mais collectait tout ce qu'il pouvait, afin de s'assurer le meilleur bénéfice possible. Les *fermiers des devoirs* luttèrent donc vigoureusement contre la fraude. Ils avaient des commis disséminés partout, qui effectuaient des perquisitions. En 1788, un habitant de Croisac, Guillaume Guillard, fut pris en contravention : il débitait une barrique de vin blanc, sur laquelle les *devoirs* n'avaient pas été acquittés. Comme souvent en pareil cas, une transaction intervint rapidement : devant notaire, Guillard s'engagea à payer une somme de 72 livres, plus modérée que celle qu'il encourait, mais néanmoins très importante ; c'était, par exemple, le prix d'une bonne vache.



Le village de Croisac, selon le plan cadastral de 1828

Plusieurs maisons ont été construites à Croisac dans les dernières décennies.

Bernard David